

Période en Milieu Professionnel

Le stage en entreprise est très souvent l'étape déterminante dans le parcours professionnel d'un jeune. Cette étape fait en règle générale l'objet d'une convention particulière.

De même que l'Education Nationale, l'ANPE, les Organismes de Formation, la Chambre de Métiers ont leurs propres conventions, les Missions Locales disposent, depuis la mise en œuvre du programme **C.I.V.I.S (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale)**, d'un outil particulier appelé **PMP (Période en Milieu Professionnel)**.

C'est un stage en entreprise d'une durée maximale de 10 jours, il est réservé exclusivement aux jeunes qui ont intégré le programme C.I.V.I.S.

La Mission Locale, seul organisme prestataire et gestionnaire de la mesure, a souscrit une assurance particulière à cet effet. La PMP est une convention qui permet d'établir des relations directes avec toutes les entreprises de tous les secteurs (marchand, non marchand, associatif). Elle est signée entre le Jeune, son Conseiller référent représentant la Mission Locale et l'entreprise.

La PMP est aussi un moyen de garantir la cohérence d'un projet professionnel ou de formation d'un jeune. Son contenu va de la simple observation ou découverte de métier, la mise en pratique concrète dans une situation professionnelle à la négociation d'un contrat de travail en passant par l'évaluation des compétences.

Les objectifs seront différents selon les parcours et profils des jeunes.

Objectifs

****pour le jeune***

- ✓ Être sensibilisé aux conditions réelles de la vie professionnelle
- ✓ Récolter des informations afin d'élargir ses choix professionnels
- ✓ Confirmer ou infirmer un projet professionnel dans le cadre d'un parcours
- ✓ Acquérir vérifier des compétences professionnelles
- ✓ Se faire connaître d'un employeur

****pour le conseiller***

- ✓ Faire découvrir le monde de l'entreprise
- ✓ Confronter les représentations du jeune aux réalités d'un métier

- ✓Préparer les sélections et donner au jeune des chances pour une entrée en formation.
- ✓Créer une opportunité et négocier la signature d'un contrat de travail.

Les étapes d'une PMP

Explicitation de la demande du jeune

Pertinence de la démarche

Repérage d'un lieu de stage adapté au profil et au projet du jeune

Clarification des objectifs

Rencontre tripartite (Jeune, Tuteur, Conseiller) en vue de la signature de la convention.

Le suivi et le bilan en entreprise sont effectués par le conseiller référent du jeune.

A la Mission Locale de Touraine, 166 Conventions P.M.P ont été signées pour 130 jeunes. Dès et déjà, trois mois après avoir effectué une PMP, la situation des jeunes est la suivante :

23 sont en CDD d' au moins 3 mois ou en mission intérim régulièrement

6 en CDI

37 en Contrat en Alternance ou en formation.